

DROITS	DEVOIRS
<b>AVANT / PENDANT LE CONTRÔLE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander l'assistance d'un tiers et, si disponible, d'un interprète (autorisation selon l'appréciation du préleveur) ;</li> <li>• Demander des renseignements sur la procédure de contrôle ;</li> <li>• Demander un délai avant de se présenter au poste de contrôle du dopage pour différents motifs :           <ul style="list-style-type: none"> <li>– Cérémonie protocolaire ;</li> <li>– Engagement médiatique ;</li> <li>– Participation à une autre compétition ;</li> <li>– Récupérer une pièce d'identité ;</li> <li>– Effectuer une récupération physique ;</li> <li>– Subir un traitement médical.</li> </ul> </li> </ul> <p>à la condition qu'il soit escorté en tout lieu et en tout temps.</p> <p>Toute autre circonstance raisonnable, telle que déterminée par l'ACD compte tenu des instructions de l'AFLD.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander que des modifications soient apportées à la procédure de prélèvement d'échantillons, si vous êtes un sportif handicapé ;</li> <li>• L'apposition des scellés des prélèvements par le sportif sous la supervision de la personne chargée du contrôle ;</li> <li>• Vérifier l'ensemble des données retranscrites sur le procès-verbal.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès réception de la notification individuelle, le sportif doit se présenter immédiatement au contrôle, à moins de raisons valables justifiant un retard ;</li> <li>• Demeurer en présence de la personne chargée du contrôle ou de l'escorte en tout temps, de la notification à la fin de la procédure de prélèvement de l'échantillon, sauf en cas de directives contraires lors de la notification ;</li> <li>• Présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...) ;</li> <li>• Avant le contrôle, signaler à la personne chargée du contrôle, les médicaments ou produits pris récemment pour qu'ils soient consignés sur le procès-verbal ;</li> <li>• Se conformer à la procédure de prélèvement des échantillons (tout écart peut représenter une violation des règles antidopage).</li> </ul>

## APRÈS LE CONTRÔLE

- Se procurer un double du procès-verbal ;
  - Être informé des résultats, par lettre recommandée avec accusé de réception, si le contrôle est positif ou, sur demande du sportif, lorsque le résultat est négatif ([servicejuridique@afl.d.fr](mailto:servicejuridique@afl.d.fr)). Le rendu des résultats s'effectue dans un délai moyen de trois semaines ;
  - Si l'analyse de l'échantillon A a révélé la présence d'une ou plusieurs substances interdites, demander une analyse de l'échantillon B dans les 5 jours (10 si hors métropole) à compter de la réception des résultats.
- Signer le procès-verbal une fois le contrôle effectué.